



## Arrosage (secteur urbain) eau potable

Nous demandons la coopération des résidents du secteur urbain afin de limiter la consommation de l'eau potable en suivant la réglementation municipale concernant l'arrosage, soit :

Entre le 1er mai et le 30 septembre de chaque année, les périodes d'arrosage sont permises durant les journées et les heures indiquées comme suit :

**Chiffre pair :** les mardis, jeudis et samedis entre

20 heures et 23 heures.

**Chiffre impair :** les mercredis, vendredis et dimanches entre 20 heures et 23 heures.

Il est interdit de remplir les piscines en secteur urbain avec le boyau d'arrosage. Vous devez faire le remplissage au camion citerne. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'hôtel de ville.

**À ne pas oublier :** un tarif au montant de 100.00 \$ à chaque fois a été établi pour la fermeture et l'ou-

verture de l'eau potable dans le secteur urbain en dehors de l'horaire municipal des employés du département des travaux publics.

En secteur urbain et rural, il est obligatoire de vous procurer un permis de forage pour un puits afin de vous conformer à la réglementation provinciale en vigueur. Vous devez communiquer avec monsieur André Héroux, directeur des travaux publics au 450-439-3130 poste 7240.

## Mot du maire André Auger

Chers citoyens et citoyennes,

Le mois de mai est, bien sûr, le mois le plus beau de l'année. Nous assistons jours après jours à la transformation de tout ce qui est vivant dans notre milieu : un gazon qui reverdit, les arbres qui bourgeonnent et petit à petit les feuilles qui apparaissent dans les arbres, nos terrasses qui nous fournissent des fleurs de toutes les couleurs ; une nouvelle vie vient de naître et c'est ainsi qu'à chaque année, nous assistons à un nouveau décor. À nous d'en profiter.

À la dernière chronique, je vous avais promis de vous informer sur le développement du projet de la passerelle qui traverse notre belle rivière l'Achigan dans le centre-ville de Saint-Lin-Laurentides. Le prix de la soumission la plus basse est de 425,000.00 \$ et les membres du conseil de ville ont reçu des subventions de l'ordre de 390,000.00 \$. De plus, la ville ayant le droit de retirer les taxes du gouvernement (TPS) et cela à 100%, un montant de 21,000.00 \$ nous est retourné. Donc il ne reste à payer pour la ville qu'un montant d'environ 14,000.00 \$ qui sera pris à même le surplus financier de l'année dernière. Donc il n'y a aucun emprunt et nous aurons contribué à l'embellissement de notre centre-ville. On doit retenir que les subventions obtenues devaient servir uniquement à un projet touristique ; elles ne peuvent pas servir à d'autres fins ou à d'autres sortes de projet. Si vous désirez avoir plus d'informations sur la façon dont les subventions sont sujettes à approbation, vous pouvez téléphoner à l'Hôtel de ville et demander à votre maire. J'ai toujours administré notre ville de la même manière que j'administre mes affaires personnelles et en cela, j'ai l'entière collaboration des autres membres du conseil de la ville de Saint-Lin-Laurentides. Notre ville est florissante et se développe énormément ; alors il faut savoir faire le progrès en conséquence.

Un autre sujet d'importance que nous vivons actuellement à la M.R.C. est l'élection du préfet par vote universel. Je ne suis pas d'accord avec ce changement qui coûtera plus cher aux payeurs de taxes et selon moi sans aucun résultat positif en retour. Je ne veux pas entrer dans les détails dans cette chronique mais j'invite les payeurs de taxes de toutes les municipalités de demander des explications sur ce sujet à leurs élus et de suivre l'évolution de ce dossier dans les journaux de la région. Vous me connaissez assez et je crois que ce changement n'est pas à l'avantage des contribuables car ce sera une forme de gouvernance de plus. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me téléphoner.

Je demeure vôtre, André Auger, maire



## Centre de dépôt (Gros rebuts)

**\*\*\*NOUVEAU\*\*\*** Un Centre de dépôt est maintenant ouvert au 500, côte Jeanne à partir du 1er mai jusqu'au 15 novembre 2009 les lundis et jeudis de 13h à 14h et le samedi de 10h à 16h. Des frais sont exigés. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer aux 450-439-3130 postes 7242.

## Société d'Horticulture et d'Écologie

Nous invitons les amateurs et les passionnés de fleurs à participer à notre vente de plants qui se déroulera le dimanche 31 mai de 13 heures à 15 heures. Nous aurons un vaste choix de vivaces à vendre PAS CHER. Si vous voulez contribuer à notre banque de plants vous n'avez qu'à nous apporter de 9 heures à 11 heures AM. Des plants en santé dans des pots de 4 pouces minimum et vous les donnez à notre organisme. Cette activité nous permet de recueillir de \$\$\$ afin de vous présenter des conférenciers intéressants la saison prochaine. Pour plus d'informations contactez Jocelyne Tremblay 450-439-3363 ou Monique Comtois 450-588-0903. Visitez le site Jardinage.net et vous pourrez consulter la liste complète de nos activités estivales.

## Ventes de garage

N'oubliez pas les dates fixes pour la tenue de ventes de garage dans la ville de Saint-Lin-Laurentides :

1. La première fin de semaine complète du mois de juin (samedi et dimanche), donc le 6 et 7 juin 2009
2. La fin de semaine de la Fête du Travail (samedi, dimanche et lundi), donc le 5, 6 et 7 septembre 2009. Quiconque contrevient aux dispositions dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200.00 \$.

## Urbanisme

Voici un petit rappel pour les personnes qui ont oublié de ranger leur abri d'auto temporaire car ces derniers ne sont pas autorisés après le 15 mai de chaque année.

## Parrainage Civique Lanauadière



Vous avez quelques heures par semaine, par deux semaines, ou par mois. Alors venez partager des activités de loisirs, utilitaires, éducatives ou culturelles. Le Parrainage civique Lanauadière est un organisme communautaire qui vise à favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes vivant avec une incapacité physique, intellectuelle et psychique. Cette mission s'accomplit grâce au jumelage avec une personne bénévole et une personne vivant avec une incapacité. Aller vers les autres en donnant un peu de vous-même tout simplement ! Si vous souhaitez vivre une expérience des plus enrichissantes et ainsi devenir un agent de changement social. Appelez-moi... Une personne filleule vous attend ! Nathalie Nadeau Intervenante psychosociale, 450-834-1728

## Horaire des bureaux municipaux

Les bureaux municipaux sont ouverts du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures. Cependant, veuillez noter que l'Hôtel de ville et la bibliothèque seront fermés lundi le 18 mai 2009 (Fête des Patriotes).

**Bonne fête des Patriotes le 18 mai 2009**

## Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU

À semer des mégots, on risque de récolter des incendies !

Au cours de la belle saison, plusieurs randonneurs et autres amateurs de plein air prendront la direction de la forêt. Même s'il s'agit d'une promenade impromptue, à l'intérieur d'un boisé près de chez-soi, les règles de prudence devront être suivies avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un séjour longuement planifié dans un site touristique.

Avis aux quadistes...En circulant sur un véhicule tout-terrain, il est strictement interdit de fumer ! Vous voulez fumer ?

Immobilisez- vous sur une surface dégagée. Avant de reprendre votre sentier, éteignez votre mégot, en le mouillant, en l'écrasant contre une roche ou en l'enfouissant dans le sable.

Rappelons l'article 138 de la Loi sur les forêts : Du 1er avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

